

# Micro-maisons mobiles à Lyon métropole : « Un répit pour les femmes et les enfants sans solution de logement »

## Entretien avec Étienne Prime,

responsable de services, association Le Mouvement d'action sociale (Le MAS).

### La Santé en action : **Qui est accueilli dans les micro-maisons que vous gérez pour la Métropole de Lyon ?**

Étienne Prime : L'association Le Mouvement d'action sociale (Le MAS) accueille des femmes avec enfants de moins de 3 ans sur le site de la Base (voir l'encadré ci-contre de la Métropole de Lyon), pour une durée minimum de trois ans et avec une capacité de 50 places. Ainsi, 17 familles ont été accueillies en mars 2021 dans des *tiny houses* (micro-maisons) autonomes de 20 m<sup>2</sup>, composées de sanitaires, d'une cuisine et d'une chambre pour les enfants. Ces familles ont été orientées par les services de la protection de l'enfance de la métropole et les services sociaux de proximité à la suite d'un hébergement à l'hôtel durant la pandémie de Covid-19. Les orientations se sont faites de manière concertée et partagée. L'accueil dans ces *tiny* plutôt qu'à l'hôtel offre une réponse supplémentaire, à moindre coût et avec des conditions matérielles d'accueil améliorées (proximité du centre-ville, non-isolement, possibilité de cuisiner) à des familles sans abri ne pouvant pas accéder au logement. Ces micro-maisons sont situées sur des terrains fonciers en attente de projets et donc vacants. L'utilisation de biens ou de terrains temporairement disponibles

est un moyen de limiter les conflits d'usage et d'utilisation des fonciers dans un marché très tendu. Après six mois de fonctionnement, le bilan est positif. Les résidentes paraissent satisfaites et témoignent avoir retrouvé une forme d'autonomie et de confort matériel par la mise à disposition d'un lieu – la *tiny* – qui leur offre une intimité. Les résidentes mettent en avant « la stabilité » du lieu d'accueil après avoir connu pour une grande partie un parcours de rupture (rue, hébergement chez des tiers, prise en charge limitée dans le temps...), « le confort matériel » et « l'autonomie » propre au chez-soi. Des projets d'aménagement du site et d'appropriation de leur lieu de vie sont en cours de développement avec l'équipe afin de favoriser le vivre-ensemble.

### S. A. : **Comment accompagnez-vous les habitants des *tiny houses* ?**

É. P. : Le MAS anime le site de la Base, assure le suivi et l'accompagnement des familles : « accès aux droits, suivi du parcours d'insertion, soutien à la parentalité, animation de temps collectifs... », en assurant un fonctionnement global permettant – autant que faire se peut – l'épanouissement des personnes accueillies. Nous considérons l'accueil dans les *tiny houses* comme un lieu de répit pour les femmes et les enfants sans solution de logement, où les femmes, dont la situation administrative ne leur permet pas d'accéder au logement ordinaire, peuvent se poser, dans l'attente de l'ouverture de leurs droits. Une équipe de professionnels,

## L'ESSENTIEL

■ **Dans la métropole de Lyon, des petites maisons mobiles ont été installées depuis le confinement en raison de la Covid-19 pour héberger des femmes avec leurs enfants et des mineurs. L'association Le MAS gère l'un de ces sites. Une mise en sécurité – pour des familles et des personnes sans abri qui ne pouvaient pas accéder à un logement – qui a bien évidemment un impact favorable immédiat sur leur santé mentale.**

composée de deux travailleurs sociaux – une animatrice de vie sociale et un coordinateur du site – est présente sur le site afin de conduire et mettre en œuvre un projet de service autour de trois axes fondamentaux : 1) assurer la sécurité primaire des personnes en leur offrant des services minimums garantissant des droits fondamentaux et un respect de la dignité : un chez-soi fonctionnel et équipé offrant une autonomie de vie et garantissant le respect de la cellule familiale ; une sécurité sociale ; une sécurité alimentaire et de soins par la distribution d'un pécule et d'un complément alimentaire tous les mois ; 2) accompagner les personnes dans leur projet personnel et dans les démarches administratives nécessaires à sa réalisation : soutien aux démarches administratives et sociales pour favoriser leur parcours d'insertion sur la Métropole de Lyon, en lien avec les services sociaux de proximité de la ville de Villeurbanne : accès aux soins, formation, droits au séjour, travail, information sur les démarches, relais ; 3) favoriser l'émancipation individuelle

et collective et l'accès à la citoyenneté : soutien à la parentalité, mise en lien avec des acteurs publics et associatifs du quartier, mise en valeur des compétences de chacune. Toutes ces actions répondent à un double objectif : un soutien administratif dans les démarches pour permettre à ces personnes de faire évoluer leur situation administrative afin qu'elles puissent accéder au logement ordinaire et une « invisibilisation » positive dans la société tout en leur permettant d'avoir un ancrage territorial fort, d'accéder à un épanouissement personnel et à un bien-être social (réseau d'emploi, accès à la culture, soutien parental, réseau amical et social).

**S. A. : *Le MAS intervient-il dans d'autres actions de lutte contre le sans-abrisme ?***

É. P. : L'association le MAS intervient dans le champ de l'action sociale depuis 1961 à travers notamment l'accueil, l'accompagnement et l'aide aux personnes en situation de victime, de souffrance psycho-sociale, de précarité, d'exclusion ou de handicap. L'association accueille des femmes, des hommes, des enfants de tous âges, de tous horizons culturels, de toutes origines et nationalités. Ces personnes ont des histoires et des parcours différents, mais elles ont en commun la vulnérabilité, la précarité et l'absence de soutien : victimes de violences et d'infractions pénales, personnes sans domicile et en parcours d'errance, personnes en situation de

handicap (physique et/ou mental), personnes sortant de détention et d'institutions, usagers de drogues, migrants et personnes exilées.

**S. A. : *Comment avez-vous réagi à la paupérisation aggravée lors de la Covid-19 ?***

É. P. : En soutien avec les pouvoirs publics, les réponses de l'association à la pandémie de la Covid-19 ont été multiples : une réponse immédiate à des publics particulièrement précarisés par la Covid en ouvrant des centres d'hébergement durant le premier confinement (un centre Femmes victimes de violence et un centre pour personnes isolées en errance). Ces deux centres temporaires ont permis, en lien avec l'État et la métropole, d'apporter une première réponse dans l'urgence pour faire face à des situations aiguës de danger, générées par la pandémie. Nous avons créé également de nouveaux centres d'hébergement comme celui de la Base, en multipliant les formes de réponses pour limiter le sans-abrisme sur notre territoire. Les réponses sociales ont été adaptées à la pandémie, et notamment quant aux interrogations face aux « guichets fermés » des services publics, étant donné que nous accueillons principalement un public qui fait peu ses démarches en numérique. La pandémie que nous traversons est un véritable révélateur de fragilités structurelles pour des publics à la marge de dispositifs ou de services publics (socialement, mentalement,

économiquement, administrative-ment...). Nos missions d'accueil et d'insertion nous invitent sans cesse à redéfinir ces marges pour réajuster les cadres d'intervention et répondre le plus justement possible aux évolutions des besoins. ■

Propos recueillis par Yves Céry, rédacteur en chef.

**Pour en savoir plus**

- Pour une Métropole accueillante et hospitalière. [Dossier de presse] *Métropole de Lyon*, 15 avril 2021 : 13 p. En ligne : [https://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/media/pdf/espace-presse/dp/2021/20210415\\_dp\\_metropole-accueillante.pdf](https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/espace-presse/dp/2021/20210415_dp_metropole-accueillante.pdf)
- Guyot É. À Villeurbanne, des « tiny houses » pour lutter contre la précarité. *La Croix*, 21 avril 2021. En ligne : <https://www.la-croix.com/France/A-Villeurbanne-tiny-houses-lutter-contre-precarite-2021-04-21-1201152012>
- Yannick Kusy. Hébergement temporaire d'urgence : les « Tiny Houses » trouvent leur place dans le Grand Lyon. *France 3*, 16 avril 2021. En ligne : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/lyon/hebergement-temporaire-d-urgence-les-tiny-house-trouvent-leur-place-dans-le-grand-lyon-2047729.html>
- Grand Lyon : des mini-maisons pour SDF. [Vidéo] *BFM TV*, 24 mars 2021. En ligne : <https://twitter.com/BFMLyon/status/1374700028481114112>
- Sébastien D., Guille-Épée A., Parayre B., Delage J., Rivalain J.-P., Évêque P. Logement : les mini-maisons, une solution pour lutter contre la crise ? [Vidéo] *France TV*, 1<sup>er</sup> juin 2021. En ligne : [https://www.francetvinfo.fr/economie/immobilier/prix-immobilier/logement-les-mini-maisons-une-solution-pour-lutter-contre-la-crise\\_4646897.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/immobilier/prix-immobilier/logement-les-mini-maisons-une-solution-pour-lutter-contre-la-crise_4646897.html)

## À LYON, OBJECTIF « ZÉRO REMISE À LA RUE »

La Métropole de Lyon définit ainsi son programme global d'actions contre le sans-abrisme : « La métropole est fortement engagée dans différents dispositifs nationaux, comme le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme ou la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Elle a renforcé ses actions en 2020 par la mise en œuvre du plan « Zéro remise à la rue » aux côtés de l'État, des associations et des bailleurs sociaux et par le déploiement d'une politique d'hospitalité qui s'est concrétisée par : 1) la création de nouvelles formes d'accueil et d'hébergement : tiny villages (villages de petites maisons mobiles), logements vacants, hôtel, accueil citoyen, etc. ; 2) la mise en sécurité des sites occupés et fourniture des

équipements minimum permettant d'assurer la dignité des personnes sur ces sites.

L'ouverture de sites d'hébergements d'urgence s'inscrit dans cette nouvelle politique d'hospitalité accueillante mise en œuvre par la Métropole de Lyon pour réduire toutes les formes de sans-abrisme. La Métropole de Lyon a mobilisé ses bâtiments et terrains vacants pour proposer de nouveaux lieux d'occupation temporaire afin de répondre à des besoins urgents, ponctuels, flexibles. La Métropole de Lyon a sollicité l'association Le MAS pour l'hébergement de personnes en grande précarité en août 2020 pour répondre à des publics identifiés comme relevant de la protection de l'enfance et préalablement mis à l'abri à l'hôtel durant la pandémie de

*Covid-19 : 1) des jeunes hébergés en squat et en attente d'un passage en jugement pour reconnaissance de minorité ; 2) des femmes avec enfants de moins de 3 ans mises à l'abri par la Métropole à l'hôtel durant les confinements liés à la pandémie de Covid-19. La Métropole a ainsi ouvert trois sites sur le territoire métropolitain en 2020-2021 : 1) la Station, accueil de 52 jeunes en attente de reconnaissance de décision du juge des enfants dans des préfabriqués par l'association Le MAS ; 2) la Base et les Amazones, gérés respectivement par le MAS et le Foyer, disposent de 50 places pour femmes avec enfants en tiny house. »*

Source : Métropole de Lyon, point d'étape effectué en septembre 2021.